

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	26	27

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 (délib. 2026/05/06)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget primitif construit depuis Janvier 2023 selon le référentiel M57 doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des conseils municipaux,

Considérant que la Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 février 2026 conformément au règlement budgétaire et financier à savoir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif,

Considérant la présentation faite lors de la commission finances réunie le 15 avril 2026,

Vu la transmission intégrale des documents comptables au Conseil Municipal en date du 16 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE avec 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (DESMEDT André / HUON Jean-Pascal / LAMBERT Marie / LECOEVRE Stéphanie / VAN EECKHOUT Sophie) le budget primitif 2026 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 490 486,92 €	3 090 486,92 €
Section d'Investissement	1 576 221,01 €	2 524 773,84 €
Report de Fonctionnement		400 000,00 €
Report d'Investissement	1 079 763,49 €	
Total	3 986 944,44 €	6 015 260,76 €
Reste à Réaliser	183 203,80 €	314 414,46 €
Résultat Cumulé		
Section de Fonctionnement	3 490 486,92 €	3 490 486,92 €
Section d'Investissement	2 839 188,30 €	2 839 188,30 €
Total Cumulé	6 329 675,22 €	6 329 675,22 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire.

WALERS Honorine




Le Maire.

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 4 Mai 2026

Que la convocation du conseil
avait été faite le 22 Avril 2026
le Maire.